

Niveau :	<b>MASTER</b>	année
Domaine :	<b>ARTS, LETTRES, LANGUES</b>	<b>M1</b>  60 ECTS
Mention :	<b>Information Communication Culture</b>	
Spécialité :	Ingénierie des métiers de la culture	

### Organisation et descriptif des études :

#### SEMESTRE 1 MAJEURE

UE M11	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion et administration	Analyse et gestion financière	18	6	24		CT			
	Etude des coûts et contrôle de gestion	18	6	24		CT			
	Droit des Affaires	24		24		CT			
	Finances publiques	18		18		CT			
	Economie	18		18		CT			
<b>TOTAL UE M11</b>		<b>96</b>	<b>12</b>	<b>108</b>	<b>10</b>				<b>5</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE M12	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des organisations	Statistiques	18	6	24		CT			
	Méthodes d'enquête et traitement de données	12	12	24		CT			
	Conduite de réunions, entretiens	12	12	24		CT			
<b>TOTAL UE M12</b>		<b>42</b>	<b>30</b>	<b>72</b>	<b>10</b>				<b>5</b>

#### MINEURE

UE M13 –	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture Management culturel	Coût et financement du spectacle vivant	18	6	24		CT			
	Réseaux de diffusion culturelle	12		12		CT			
	Le concept de politique culturelle / analyse de projet	12	6	18		CT			
	Gestion de l'entreprise culturelle et fiscalité	18	6	24		CT			
	Management européen de la culture	12	6	18		CT			
	Tourisme culturel	12	3	15		CT			
	Muséologie et conception d'exposition	12	3	15		CT			
	Événementiel et festivals	12	3	15		CT			
<b>TOTAL UE M13</b>		<b>120</b>	<b>36</b>	<b>156</b>	<b>10</b>				<b>5</b>

**SEMESTRE 2**
**MAJEURE**

UE M21	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage en entreprise			(420)		CT			
	Préparation de stage		24	24		CT			
	Séminaires		48	48		CT			
TOTAL UE M21			72	72	14				16

UE M22	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Langage et communication	Communication – Marketing	18	6	24		CT			
	Anglais		50	50		CT			
	LV2		30	30		CT			
	Informatique		18	18		CT			
	Sémiologie	12	6	18		CT			
	Sociologie des organisations	18	6	24		CT			
TOTAL UE M22		48	116	164	8				5

**MINEURE**

UE M23	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture Connaissance du domaine professionnel	Droit des biens culturels	36		36		CT			
	Analyse des médias	12	6	18		CT			
	Communication culturelle	12	6	18		CT			
	Histoire de l'art	12		12		CT			
+ Au choix :									
Option Patrimoine et Muséologie	Muséologie	18		18		CT			
	Histoire de l'action culturelle	6		6		CT			
	Muséologie et conception d'exposition		12	12		CT			
Option Spectacle vivant	Musiques actuelles	6	3	9		CT			
	Histoire de l'action culturelle	12		12					
	Production du spectacle vivant	12	9	21		CT			
TOTAL UE		126	36	162	8				5

## **Modalités de contrôle de connaissances :**

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007.

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

3 - Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

4 - Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

5 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne.

6 - La note correspond à un mémoire de 50 à 70 pages en forme d'étude de cas liée au stage. Celle-ci se substitue au rapport de stage (qui peut le cas échéant être inscrit en annexe)